

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 18
Pouvoir : 5
Absents : 4

Date de la convocation : 14/03/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHABOT Marie-Line, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE
RENAUD Didier représenté par C INGRASSIA
ROYER Freddy représenté par D GAUTHIER**ABSENTS** : DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte.**Secrétaire de séance** : Lydie BIANCO**DELIBÉRATION N° 51****RAPPORTEUR** : Christine PIAULET**OBJET** : CREATIONS DE POSTES AU 1ER MAI 2019

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux **créations de postes suivantes au 1er mai 2019** :

Avancement de grade par ancienneté :

- **3 postes au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe** à temps complet (35h)
- **1 poste au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe** à temps complet (35h)
- **1 poste au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe** à temps complet (35h)

Avancement de grade suite à l'obtention de l'examen professionnel :

- **1 poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe** à temps complet (35h)

Les postes correspondant aux anciens grades des agents seront supprimés lors d'une prochaine séance après avis du Comité Technique.

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 6 février 2019,

VU la saisine de la CAP en date du 10 avril 2019 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide de créer les postes ci-dessus au 1er mai 2019 tel qu'indiqué;

-fixe la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;

-charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

